

# **URBAN TRAIL DE MANDELIEU BY ORPI – DIMANCHE 5 OCTOBRE 2025**

## **ART 1 : ORGANISATION**

**RUNNING06** organise avec le soutien de la **ville de Mandelieu-La Napoule** l'**Urban Trail de Mandelieu by Orpi** le dimanche 5 octobre 2025.

## **ART 2 : COURSES ET PARCOURS**

Une course de 15 kilomètres chronométré est prévue pour cette édition. Le parcours a été calculé par GPS Garmin. Voici le lien pour consulter le tracé : [PARCOURS](#)

Une course de 5 kilomètres non-chronométré est prévue pour cette édition. Le parcours a été calculé par GPS Garmin. Voici le lien pour consulter le tracé : [PARCOURS](#)

Une course enfant de 1 kilomètre non chronométré est prévue pour cette édition. Le parcours a été calculé par GPS Garmin. Voici le lien pour le tracé : [PARCOURS](#)

Le départ et l'arrivée se feront au Parc Robinson, à Mandelieu-La Napoule.

L'édition est limitée à 550 coureurs adultes et 50 coureurs enfants (total de 600 coureurs).

De nombreux parkings gratuits seront disponible aux alentours tels que :

- Parking Robinson (1240 Av. de la Mer, 06210 Mandelieu-la-Napoule)
- Parking Plage Robinson (Parking Plage Robinson, 06210 Mandelieu-la-Napoule)
- Le Parking De La Siagne (605 Av. du Général de Gaulle, 06210 Mandelieu-la-Napoule)

## **ART 3 : HORAIRES**

Le programme est le suivant\* :

- 7h45 : Ouverture du village / Retrait des dossards
- 8h30 : Échauffement collectif
- 8h45 : Départ de la course Enfants
- 9h15 : Départ du 15 kilomètres chronométré
- 9h30 : Départ du 5 kilomètres non chronométré
- 11h30 : Remise des récompenses

\*sous réserve de modification

## **ART 4 : RAVITAILLEMENT**

Sur le 15 kilomètres, un ravitaillement mi-parcours composé d'eau et de fruits secs vous sera proposé. Un ravitaillement final vous sera proposé à l'arrivée.

Sur le 5 kilomètres non-chrono, aucun ravitaillement mi-parcours est prévue. Cette distance se fait en auto-suffisance. Un ravitaillement vous sera proposé à la fin de votre course.

Pour les enfants, chaque enfants aura un sac kraft avec une madeleine, une bouteille d'eau de 50cl, des bonbons et une compote.

Dans le cadre d'un engagement éco-responsable, l'organisation vous recommande d'utiliser votre propre verre réutilisable (éco-cup).

## **ART 5 : ÉQUIPEMENTS**

Nous vous recommandons vivement un système d'hydratation rempli au préalable.

Nous vous conseillons d'avoir une montre connectée avec le parcours téléchargé dessus (vous pouvez retrouver le parcours sur [www.running06.com](http://www.running06.com)).

Nous vous déconseillons les écouteurs car cela pourrait perturber votre vigilance.

Nous vous recommandons une paire de chaussures route avec une bonne adhérence.

## **ART 6 : SÉCURITÉ**

La circulation sera fermée par endroit et des accès seront sécurisés par la présence de bénévoles, de barrières, de piquet jaune, de rubalise, de marquage au sol et par des agents de police municipal. Une équipe de l'UDSP06 sera positionné sur le site départ/arrivée tout au long de l'événement.

## **ART 7 : CERTIFICAT MÉDICAL / LICENCE / PPS**

Si vous êtes inscrits sur une distance chronométrée, vous êtes dans l'obligation de nous fournir un certificat médical ou licence valide de moins d'un an à compter de la date de la course. La mention de « non-contre-indication à la pratique du sport en compétition ». Cela doit nous être remis lors de votre inscriptions sur la plateforme Njuko ou par mail à [contact@running06.com](mailto:contact@running06.com) avec comme objet du mail Nom Prénom CM ou lors du retrait de votre dossard. Si vous le remettez le jour de retrait des dossards, il est préférable de se munir d'une copie afin que nous puissions le garder. Dans le cadre de la loi « Sport » du 2 mars 2022 visant à démocratiser la pratique du sport en France, la Fédération Française d'Athlétisme a mis en place son Parcours Prévention Santé (PPS), dispositif se substituant, pour toute personne majeure, à la fourniture du traditionnel certificat médical d'aptitude à la pratique. Désormais, tout participant majeur souhaitant s'inscrire à une course running organisée sur le territoire national devra donc satisfaire au Parcours Prévention Santé. Concrètement, cela signifie que pour son inscription à la course choisie, il devra se connecter, dans les trois mois précédant sa compétition, à la plateforme web dédiée : [pps.athle.fr](http://pps.athle.fr) et y suivre les différentes étapes vouées à le sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique (texte et vidéo). Sans certificat médical / licence / PPS vous ne serez pas autorisé à prendre le départ de la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou

de déficience consécutive à un mauvais état de santé. Les articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport et la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la santé des sportifs obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical. La course Enfants et le 5 kilomètres non chronométré ne nécessitent pas de certificat médical / licence / PPS.

### **ART 8 : PUCE DE DÉTECTION**

Une puce de détection sera positionnée sur le dos de votre dossard. Il ne faut en aucun cas la retirer. Si vous la décollez, votre dossard ne sera ni repris, ni échangé, ni remboursé. La puce déterminera le temps de course ainsi que le classement. En cas de fraude ou d'erreur de parcours de votre part, nous nous réservons le droit de modifier le classement par le temps ou déclasser le concurrent en question. Si vous oubliez votre dossard le jour de la course, nous ne pourrions malheureusement pas vous échanger votre dossard. **PAS DE DOSSARD = PAS DE PUCE = PAS DE TEMPS = PAS DE CLASSEMENT**

### **ART 9 : DOSSARD**

**Toute inscription est personnelle, ferme et définitive.**

Elle ne peut faire l'objet de remboursement pour n'importe quel motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue coupable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le retrait des dossards s'effectuera le samedi 4 octobre 2025 au magasin partenaire Running Conseil Mandelieu | Team Cap Aventure situé au 131 Avenue du Maréchal Lyautey, ZAC La Canardière, 06210 Mandelieu-La Napoule de 10h00 à 18h00 en continu. Le retrait pourra également se faire le jour de la course de 7h45 à 8h45.

**Si vous n'avez pas fournis votre certificat médical / licence /PPS lors de votre inscription ou lors de votre retrait de dossard, aucun dossard ne vous sera remis et vous serez considéré comme non-inscrit.**

**Les épingles à nourrice ne sont pas fournies.**

## **ART 10 : INSCRIPTIONS**

**Toute inscriptions est personnelle, ferme et définitive. Elle ne peut faire l'objet de remboursement pour n'importe quel motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.**

Le 15 kilomètres chronométré est ouvert à partir de 18 ans. Le 5 kilomètres non chronométré est ouvert à partir de 13 ans. La course Enfants est ouverte à partir de 5 ans.

Les inscriptions peuvent se faire :

- En ligne sur [www.running06.com](http://www.running06.com)
- Au magasin partenaire Running Conseil Mandelieu | Team Cap Aventure
- Le jour du retrait des dossards (si places restantes)
- Le jour de la course (si places restantes)

Les inscriptions en ligne fermeront le samedi 4 octobre à 12h00\*.

*\*sous réserve de modification*

Les parcours ne permettent pas l'accueil des athlètes en fauteuil. La participation des Joëlettes n'est pas autorisée sur cet événement.

## **ART 11 : TARIFS**

Les tarifs d'inscriptions sont les suivants jusqu'au vendredi 5 septembre 2025 :

- 15 kilomètres chronométré : 23€
- 5 kilomètres non chronométré : 12€
- Course Enfants : 5€

Les tarifs d'inscriptions sont les suivants à partir du vendredi 5 septembre 2025 :

- 15 kilomètres chronométré : 26€
- 5 kilomètres non chronométré : 15€
- Course Enfants : 5€

## **ART 12 : ASSURANCE**

Responsabilité civile : l'organisation souscrit à une assurance responsabilité civile auprès d'Abeille Assurances Cannes Foreville pour la durée de l'épreuve. Elle garantit les actes des membres de l'organisation ainsi que ceux des concurrents.

Assurance individuelle : l'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire à une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

### **ART 13 : RÉCOMPENSES**

Tous les participants auront un t-shirt finisher. Le t-shirt sera à récupérer lors de votre retrait de dossard car nous souhaitons créer une vague rose de solidarité lors des différents départs afin d'afficher notre soutien dans le cadre d'Octobre Rose envers la Ligue contre le Cancer.

Le classement Scratch sera disponible quelques heures après la course.

Les 3 premiers hommes et 3 premières femmes seront récompensés sur le 15 kilomètres chronométré. Seront également récompensés le premier homme et la première femme de chaque catégorie.

Les photos prises par Zoom dans l'œil de Fab vous seront offertes par Running06 au format numériques le lendemain de la course.

### **ART 14 : DROIT A L'IMAGE ET DONNÉES PERSONNELLES**

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayant droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les concurrents peuvent apparaître, prises à l'occasion de leur participation sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévu par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Le bulletin d'inscription est susceptible d'être utilisé à toutes fin par l'organisateur, sauf stipulation expresse contraire de l'intéressé qui dispose notamment d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant, conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978.

### **ART 15 : ANNULATION**

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue sauf cas suivant :

En cas d'annulation de la part de l'organisateur pour cas de force majeur :

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeur ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisation. L'organisation proposera un dossard sur un autre de ses événements ou le report sur l'année suivante (sans frais). L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'arrêter la course en cas de météo se dégradant défavorablement avant ou durant l'épreuve pour des raisons de sécurité.

### **ART 16 : RÉCLAMATIONS**

Pout toute réclamation concernant le classement, vous avez 24h à compter de la date de publication des résultats, pour adresser un mail à l'organisateur. Passé ce délai, aucun changement ne sera effectué.

Tout litige relatif à l'inscription ou relatif à la gestion et au règlement sportif ne peut être considéré comme un motif valable de réclamation.

Si vous ne pouvez pas participer à l'événement, il est obligatoire d'envoyer un mail avec votre certificat médical à l'organisateur afin qu'il puisse libérer la place à quelqu'un d'autre.

Aucun remboursement ne sera effectué et ce peu importe le motif.

Le covid ne représente en aucun cas un événement de force majeure. Il ne déroge donc pas à la règle.

Il en revient au bon vouloir de l'organisateur de vous reporter votre inscription, ou non, sur l'édition de l'année prochaine.

Sans certificat médical, aucune action ne pourra être effectuée.

Toute réclamation relative à l'inscription du coureur doit être adressée par mail à : [contact@running06.com](mailto:contact@running06.com)

### **ART 17 : ENVIRONNEMENT**

Vous vous engagez à respecter l'environnement et les différents espaces traversés lors de votre inscription à cette édition. Il est interdit de jeter ses déchets par terre. Vous devez conserver vos emballages et les mettre à la poubelle à l'arrivée. Vous devez impérativement suivre le chemin balisé, sans couper.